

ACCORD 68

Vous êtes victime d'une infraction pénale ?

- Violences volontaires
- Violences familiales
- Menaces
- Cambriolage
- Escroquerie
- Vol
- Abus de confiance
- Dégradations
- Accident de la circulation
- Non représentation d'enfant
- Non-paiement de pension alimentaire
- Agression sexuelle
- Viol
- ...

✚ Modalités

- ❖ Gratuité des entretiens
- ❖ Confidentialité des entretiens
- ❖ Avec ou sans rendez vous
- ❖ Une équipe pluridisciplinaire de 7 professionnels spécialisés (Juristes, psychologue...)

✚ Missions

Pour toute personne s'estimant victime d'infraction pénale, qu'elle ait ou non déposé plainte

- Ecoute
- Soutien
- Information
- Accompagnement
- Aide dans les démarches
- Orientation vers d'autres professionnels

✚ Jours et horaires

Du lundi au vendredi
9h00 à 12h30
14h00 à 17h30

✚ Lieu

ACCORD 68

12 rue du Chêne
68100 MULHOUSE

Tél. : 03.89.56.28.88

Fax : 03.89.56.59.40

Courriel : info@accord68.org

Site Internet : www.accord68.org